

Cécile GIRAUD

La citoyenneté des migrants dans les villes globales : droit à la ville et identités, vers une nouvelle conception de la citoyenneté

Notice biographique

Philosophe, spécialisée en éthique économique et sociale et en étude du développement, Cécile Giraud est doctorante au centre d'étude du développement de l'université catholique de Louvain-la-Neuve, après différents engagements dans le milieu associatif bruxellois. Ses recherches portent sur la globalisation, les migrations, les villes globales, les nouvelles conceptions et pratiques de la citoyenneté. Son terrain d'étude est la ville de Bruxelles.

Résumé

Cet article se propose d'interroger les nouvelles conceptions et pratiques de la citoyenneté des migrants dans la ville globale. Les conditions contemporaines de la globalisation ont transformé les flux migratoires, les mobilités, les attachements et appartenances et ont déplacé la notion classique de citoyenneté loin de la nation comme communauté d'appartenance et de l'Etat comme échelle et territoire exclusif de la citoyenneté. Nous nous pencherons sur deux courants particuliers des *citizenship studies* : la citoyenneté comme citoyenneté urbaine ou droit à la ville, et la citoyenneté comme identité transnationale et appartenance à un groupe professionnel pour tenter de comprendre en quoi ils sont une approche innovante et pertinente de la notion de citoyenneté.

Abstract

This paper aims to explore migrant's citizenship in the global city. As globalization transforms human migration flows, the classical notion of citizenship in which the nation and the state are the individual's community and landmarks of identity are replaced with new concepts and practices. This paper will analyze two particular trends in citizenship studies : urban citizenship, which broadly means the rights to the city, and concepts of citizenship amongst individuals with transnational identity and membership of a professional group. This aims to understand in what way these trends inform an innovative and relevant approach to the concept of citizenship.

Mots-clés : globalisation, migrations, mobilités, citoyenneté, droit à la ville, transnationalisme, identités.

Keywords : globalization, migration, mobilities, citizenship, right to the city, transnationalism, identities.

Introduction

Depuis une trentaine d'années, les processus de la globalisation ont reconfiguré notre monde. L'internationalisation des économies, la mobilité des capitaux et des personnes, l'accroissement des flux migratoires, la création d'arènes supra-étatiques, etc., sont autant de phénomènes qui impactent notre quotidien et qui transforment nos sociétés, nos mobilités et nos citoyennetés. La globalisation a alimenté une vaste littérature consacrée à tous les phénomènes qu'on lui attribue, comme causes ou comme effets. Je m'intéresserai en particulier à la littérature qui porte sur les effets de la globalisation sur deux phénomènes particuliers : les flux migratoires, à la fois constitutifs de la globalisation et profondément transformés par elle, et la citoyenneté, qui a été largement affectée par les processus de la globalisation.

La globalisation a modifié la composition classique de la nation par l'accroissant des flux migratoires, est la cause d'un effacement partiel de l'Etat (ou « dénationalisation » de l'Etat) au profit d'arènes supra-étatiques (communauté européenne, ONU, OTAN, etc.) ou locales (régions, villes etc.), a accéléré la privatisation du pouvoir exécutif via une substitution partielle du gouvernement par la gouvernance, est une des cause de l'appauvrissement de l'Etat Providence et des droits sociaux, économiques et politiques qui avaient été gagnés dans l'histoire, et est aussi la cause d'un affaiblissement des composants classiques de la citoyenneté. Les conditions contemporaines de la globalisation nous invitent à repenser la notion de citoyenneté en général, et la notion de citoyenneté pour les migrants en particulier, dès lors que les flux, les mobilités, les parcours, les distances, les identités et les appartenances se modifient.

L'analyse des formes de citoyenneté de ces « nouveaux migrants », puisqu'elles sont liées aux processus de la globalisation, doit à mon sens se faire à partir d'un endroit privilégié, un territoire (matériel et symbolique) qui polarise une large partie des phénomènes contemporains liés à la globalisation. C'est pourquoi l'analyse de la citoyenneté des

migrants se centre sur le territoire de la ville globale, qui, selon Sassen (1991), concentre quelques-uns des exemples les plus frappants et les plus complexes des changements systémiques généraux de notre temps.

Cet article s'intéressera dans un premier temps à définir brièvement ce qu'est une ville globale, à recenser ses caractéristiques, les principaux phénomènes de la globalisation qui y sont à l'œuvre et qui transforment irrémédiablement les acceptations classiques de la citoyenneté, et à donner quelques pistes de compréhension d'une forme de citoyenneté contemporaine comprise en termes de droits à la ville et de nouvelles identités.

1. La ville globale, le lieu local du global

La notion de ville globale émerge dans la littérature à partir des années 1980 avec l'article « The World City Hypothesis » de Friedmann (1986). L'article de Friedmann et son hypothèse de l'existence de « villes-monde » repose en fait sur l'étude de la nouvelle organisation spatiale de la nouvelle division internationale du travail. En 1991, Sassen reprend le concept sous le nom de « ville globale ». Elle place l'accent dès le départ sur une compréhension de ces villes globales par le biais de l'économie mondiale et la présence dans ces villes d'entreprises de services spécialisés. Les villes globales pour Sassen (1991) sont donc définies avant tout par leurs spécificités économiques. Elles sont des points de contrôle et de commandement dans l'économie globale, elles sont caractérisées par une grande concentration d'activités du secteur tertiaire qui bénéficient des avancées technologiques (internet...), la présence de sièges d'entreprises transnationales, elles sont insérées dans un réseau d'autres villes globales au sein duquel l'information circule de manière extrêmement dense. Les villes globales sont constituées en réseaux, composés de trois niveaux : 1- niveau du réseau (villes globales connectées dans l'économie mondiale), 2- niveau nodal (la ville globale) et 3- niveau sub-nodal (les services de production avancés). Le niveau sub-nodal est celui

dans lequel le réseau des villes globales prend forme, puisque ce sont les entreprises globales qui enchevêtrent les villes globales via un réseau de centres de services et de professionnels circulant. Le niveau nodal est celui de l'étude de la ville globale en elle-même. Le niveau du réseau s'intéresse aux relations qui lient les villes entre elles (DERRUDER et TAYLOR, 2003) .

A titre d'illustration, voici une carte (fig. 1) des villes globales classées alpha, réalisée par le centre d'étude de la globalisation et des villes globales (GAWC) de l'université de Loughborough, à partir de l'analyse de la concentration géographique des entreprises transnationales de services dans les villes (principalement *accountancy, advertising, banking and finance, law*) :



Fig.1 : Carte du GAWC des villes globales alpha (2008).
Source : <http://www.lboro.ac.uk/gawc/world2008m.html>.

Bruxelles, qui est la ville de notre étude et qui est considérée par le GAWC comme une ville globale alpha, collectionne tous les critères de la ville globale. Selon Elmhorn (2001), la présence depuis les années 1950 des institutions européennes et depuis les années 1960 de l'OTAN à Bruxelles a contribué à faire de celle-ci une ville globale intéressante particulièrement sur le plan européen « *by the reflexivity found in the European agglomeration economy* » (ELMHORN, 2001). La notion

de réflexivité économique renvoie à l'importance d'une économie dont la base est formée par la connaissance, des savoirs spécifiques et la réflexion critique. L'atout principal de Bruxelles est donc sa capacité à fournir un espace d'informations, de réflexion, un lieu où des connaissances spécifiques peuvent être trouvées et partagées, coordonnées et reproduites.

Les atouts spécifiques de Bruxelles proviennent donc en majeure partie de son statut de capitale de l'Europe. Bruxelles est avant tout un lieu où l'on peut se tenir informé de tout ce qui concerne l'économie, les projets, les politiques européennes, construire des alliances, des zones d'influence, être partie prenante de projets, développer des contacts professionnels. Selon les participants interviewés par Elmhorn, il semblerait que Bruxelles soit *the place to be* pour certaines activités :

« The reason to be in Brussels is to get the unofficial line of what is really happening. You get more inside information... and early enough to influence the direction of policy questions. (...) It's all about networking, networking is the big buzz word. » (ELMHORN, 2001)

C'est pourquoi Bruxelles, à l'heure de la société d'information (CASTELLS, 1998), est un lieu stratégique pour certaines activités et entreprises comme les activités de lobbying, les ONG et les firmes juridiques.

La présence des institutions européennes à Bruxelles a contribué à donner à la ville l'image d'une ville internationale, attirant à elle les élites transnationales, travailleurs hautement qualifiés, multilingues, et les entreprises multinationales. Ces dernières peuvent trouver à Bruxelles d'autres atouts spécifiques comme sa centralité géographique, son bon réseau de communication, un bon accès aux marchés...

Tous ces facteurs expliquent l'émergence à Bruxelles depuis les années 1960 d'une économie basée principalement sur le secteur tertiaire (caractéristique de toutes les villes globales) comme l'illustre ce tableau pour l'année 2009 (fig. 2) :

Emploi par branche d'activité	Salariés	Indépendants	Total
Secteur primaire	550	30	580
Secteur secondaire	49820	5950	55770
Extraction de produits non énergétiques	51	0	51
Industrie manufacturière	28268	1625	29893
Production et distribution électricité, gaz, eau	6059	0	6059
Construction	15442	4325	19767
Secteur tertiaire	555745	61892	617637
Commerce, réparations automobiles et d'articles domestiques	67263	6918	74181
Hôtels et restaurants	24489	2018	26507
Transport et communication	47162	1259	48421
Activités financières	61923	414	62337
Immobilier, location et services aux entreprises	93649	41678	135318
Administration publique	115699	0	115699
Éducation	50026	204	50230
Santé et actions sociales	54812	6089	60901
Services collectifs, sociaux et personnels	32420	3312	35732
Services domestiques	8311	0	8311
Total	606115	67872	673987

Fig. 2 : Emploi par branche d'activité à Bruxelles pour l'année 2009. Source : Mini-bru, *La Région de Bruxelles capitale en chiffres*, Ministère de la région de Bruxelles-Capitale, Institut Bruxellois de statistique et d'analyse, Rapport 2012.

La ville de Bruxelles compte également un fort taux de population d'origine étrangère ne possédant pas la nationalité belge (fig. 3). Ce phénomène est également une des caractéristiques majeures de la ville globale, qui attire à elle d'importants flux migratoires, principalement séduits par son attractivité économique.

Population sans nationalité belge	295 043
Population totale	1 048 491
Fraction de la population sans nationalité belge	28,14%

Fig. 3 : Population sans nationalité belge à Bruxelles pour l'année 2008. Source : DEBOOSERE, EGGERICKX, VAN HECKE et WAYENS, 2009.

Selon Sassen, on trouve essentiellement dans les villes globales deux types de migrations : les migrations des travailleurs très qualifiés, attirés par les opportunités économiques de la ville ou envoyés par leurs entreprises, qui forment les *transnational business elites* ; et les migrations de travailleurs peu ou pas qualifiés qui occupent alors dans la ville globale les emplois précarisés et très mal rémunérés qui sont créés par la présence même des *transnational business elites*, et le plus souvent par les entreprises du secteur tertiaire. Les personnes issues de ce type de migrations peuvent avoir un statut juridique qui varie : présence légale sur le territoire national dans lequel est enclavée la ville globale, légale mais temporaire, illégale...

La ville globale donc, en tant que lieu concret, local, du global, concentre au moins deux phénomènes qui intéressent notre propos : premièrement, elle est un espace partiellement dénationalisé, où sont à l'œuvre les forces de la globalisation, forces qui ne connaissent pas les frontières, capitaux, échanges économiques et financiers, d'informations, de connaissances, qui se servent de la ville comme d'une base pour leurs activités, et qui sont plus reliées au réseau des villes globales qu'à l'Etat dans lequel la ville est insérée. Deuxièmement, les personnes qui créent et supportent les activités dans la ville globale sont, pour une partie d'entre eux, des migrants, des circulants, riches ou pauvres, au sommet de l'entreprise ou à sa base, mais qui s'inscrivent également dans des réseaux transnationaux et initient de nouveaux modes de mobilités. Sassen, pour marquer cette spécificité propre à beaucoup de migrants de la ville globale et pour rompre avec les conceptions classiques des migrants et des migrations, hésite même à les appeler des « migrants » et à qualifier leurs mobilités dans le vocabulaire de la migration.

« Une grande partie de ce que nous continuons à nommer dans la langue de l'immigration est en fait une série de processus qui ont à voir avec la globalisation de l'activité économique, de l'activité culturelle et de la formation de l'identité. » (SASSEN, 2009).

2. Un nouveau paradigme de la mobilité

Depuis les années 1980, les chercheurs s'accordent pour parler d'une mondialisation des flux migratoires comme conséquence directe des différents processus de la globalisation (internationalisation des économies, création d'un espace européen, développement des techniques de la communication et des transports...). Cette mondialisation des flux migratoire est à la source de trois phénomènes (DORAL, HILY, LOYER, 1998) : 1- le passage du retour définitif au retour alternatif ; en plus des migrations temporaires de travail du type de celles qui existaient dans les années 1960 et 1970 et qui impliquaient un retour définitif au pays d'origine, on observe depuis lors des migrations de types différents qui transforment le retour définitif en retour alternatif (SIMON, 1996) ; 2- le développement des diasporas ; la sédentarisation d'une partie des populations immigrées depuis les années 1970 a conduit à la constitution de diasporas, c'est-à-dire à la dispersion de groupes ethniques ou nationaux maintenant des liens de solidarités dans un espace migratoire ; 3- une circulation accrue des individus ; le développement des moyens de transport, l'interdépendance des économies etc. accroissent les mobilités, notamment dans le cadre d'une circulation mondiale des compétences.

Afin d'appréhender ces nouvelles mobilités, les chercheurs développent de nouveaux outils et de nouveaux concepts. Des notions telles que « circulation migratoire », « réseaux », « systèmes migratoires », « migrations transnationales » etc. consacrent cette volonté d'analyser les migrations dans le contexte contemporain de la globalisation.

Nous ne pouvons pas ici entrer dans les détails de chacune de ces notions. Nous constaterons simplement deux choses : l'apparition à partir des années 1990 (notamment avec GLICK-SCHILLER, BASCH et BLANC-SZANTON, 1992) d'une volonté de comprendre les migrations, les relations, appartenances et identités des migrants dans des termes transnationaux, qui signifient que les migrants construisent des sphères sociales qui traversent les frontières géographiques, culturelles et politiques

traditionnelles, et qui multiplient les participations des migrants transnationaux dans leur pays d'origine et dans leur pays d'accueil (MARTINIELLO, 2007). Notons également l'ascension d'une pensée du territoire migratoire, de l'espace parcouru, symbolique ou réel qui veut donner sens aux multiples trajectoires des migrants, s'intéresser à leurs mobilités sans plus s'arrêter exclusivement au lieu de départ et au lieu d'arrivée.

Ces nouveaux courants de pensée sont le signe d'un changement de paradigme, le glissement d'un paradigme de l'intégration vers un paradigme de la mobilité. Comme l'analyse Alain Tarrius (1993) qui, dans une vision anthropologique de la migration et du parcours migratoire, développe une notion de « circulation migratoire »,

« Puisque je ne puis éviter de désigner cet autre qui bouge en nos chemins d'Europe, je choisirai résolument d'aborder le couple migration/territoire qui, de mon point de vue, fait aujourd'hui autrement sens que le couple immigration/ insertion. (...) L'espace hyper-visibilisé de notre citoyenneté abstraite, aussi difficile à parcourir et à vivre soit-il, ne nous permet pas d'accéder aux productions sociales et spatiales de ces autres, si nombreux aujourd'hui dans nos villes, qui ne nous rejoignent pas, qui se tiennent peut-être définitivement à distance de l'identité que nous leur proposons. » (TARRIUS, 1993)

Le passage d'un paradigme de l'intégration à un paradigme de la mobilité a un impact profond sur le profil des migrants de la ville globale, ainsi que sur notre conception classique de la citoyenneté. La citoyenneté est traditionnellement l'expression d'une appartenance à une communauté définie et relativement homogène (la nation), et la source des droits civiques, politiques et sociaux. Dans le contexte de l'Etat-nation, forme d'organisation politique dominante depuis le XIX^e siècle, la citoyenneté se confond avec la nationalité, et la plupart des migrants qui ne s'inscrivaient pas encore dans ce nouveau paradigme de la mobilité empruntaient le parcours de l'intégration, de l'insertion dans la communauté nationale, dans la vie sociale et économique du pays d'accueil, y commençaient une nouvelle vie sédentaire et acquéraient la nationalité du pays

hôte, qui leur donnait alors la possibilité d'accéder aux droits civiques, sociaux et politiques.

Le passage de l'intégration à la mobilité signifie qu'aujourd'hui, beaucoup de migrants ne recherchent plus une nouvelle résidence définitive dans un pays qui n'est pas celui de leurs origines. Cela signifie également que beaucoup de ces migrants n'entreront pas dans les démarches administratives de la demande de naturalisation. Ils ne deviendront pas des nationaux. Si cela impacte fortement l'homogénéité culturelle de la communauté nationale du pays de résidence, les répercussions sur les conceptions classiques de la citoyenneté sont également très importantes.

Puisque les nouveaux migrants ne cherchent plus à nous rejoindre dans nos identités et nos citoyennetés, il faut aujourd'hui penser d'autres formes de la citoyenneté, d'autres conceptions qui nous permettraient d'appréhender ce qu'elle peut être pour les flux migratoires contemporains issus de la globalisation.

Les *citizenship studies* sont un courant académique qui s'interroge sur ces questions, sur les formes actuelles de la citoyenneté, les nouvelles pratiques citoyennes, les revendications des migrants qui peuvent être lues dans le registre de la citoyenneté. Si celle-ci est un statut juridique qui nous rend bénéficiaires de droits mais aussi tributaires de devoirs, elle peut également être lue comme une forme d'identité, une pratique politique, un appel à la vie démocratique ou une manière d'habiter l'espace.

Les *citizenship studies* nous ouvrent la voie vers l'analyse d'une nouvelle conception de la citoyenneté envisagée sous les conditions de la globalisation, une citoyenneté victime de l'affaiblissement des liens étroits qui l'unissait auparavant à la communauté nationale, à l'échelle de la nation et au territoire de la nation (PURCELL, 2003).

La réponse à l'affaiblissement du lien entre citoyenneté, échelle et territoire de la nation peut être apportée par une conception de la citoyenneté recentrée sur le local, la ville. C'est l'objet du chapitre ci-dessous. La réponse à l'affaiblissement du

lien entre citoyenneté et communauté nationale peut, quant à elle, se trouver dans le développement de nouvelles identités citoyennes, transnationales, et de nouvelles allégeances, comme les allégeances à la profession. Ceci fera l'objet du chapitre suivant.

3. Le droit à la ville

D'abord évoqué par Henri Lefebvre en 1968, le droit à la ville se comprend comme un retour au local, à la ville, au lieu concret habité. La ville se substitue à l'Etat, et la citoyenneté est ré-échelonnée à une échelle accessible à tous les habitants, migrants comme nationaux. Loin d'une conception de la citoyenneté comme statut juridique ou possession de droits et de devoirs, le droit à la ville interprète les pratiques de tous les habitants de la ville dans le registre de la citoyenneté. La communauté d'appartenance de référence n'est plus la communauté nationale, mais la communauté urbaine.

Dans son ouvrage de 1968, *le droit à la ville*, Lefebvre développe une conception du droit à la ville qu'il comprend comme

« forme supérieure des droits : droit à la liberté, à l'individualisation dans la socialisation, à l'habitat et à l'habiter. Le droit à l'œuvre (à l'activité participante) et le droit à l'appropriation (bien distinct du droit à la propriété) s'impliquent dans le droit à la ville. » (PAQUOT, 2009)

Le droit à la ville est en réalité un droit à la vie urbaine. La ville et l'urbain sont différenciés :

« Peut-être devrions-nous ici introduire une distinction entre la ville, réalité présente, immédiate, donnée pratico-sensible, architecturale – et d'autre part l'urbain, réalité sociale composée de rapports à concevoir, à construire ou reconstruire par la pensée. » (LEFEBVRE, 1968)

La ville pour Lefebvre est à la fois le lieu de la valeur d'échange (l'économique, le marché et la marchandise) et de la

valeur d'usage (échange et rencontre dégagés de la valeur d'échange). Le droit à la vie urbaine pourrait alors s'apparenter à une prédominance et une maîtrise de la valeur d'usage sur la valeur d'échange. Isin (2009) interprète la métaphore « droit à la ville » comme nous fournissant un concept organisationnel utile pour déchiffrer les nouvelles pratiques de la citoyenneté urbaine.

Les chercheurs qui s'intéressent au droit à la ville et qui interprètent les pratiques urbaines, résistances et conflits entre habitants de la ville comme autant de formes citoyennes, se penchent volontiers sur les luttes qui se centrent autour de l'espace de la ville. Une étude comme celle de Samara (2012) analyse par exemple l'action de l'association américaine *Right to the city Alliance* qui s'investit dans la lutte pour le logement, notamment en revendiquant des loyers abordables afin que les plus pauvres puissent continuer à habiter les centres-villes. Nicholls et Vermeulen (2012) analysent quant à eux les luttes autour d'un espace de la ville d'Amsterdam revendiqué par des migrants musulmans pour y construire une mosquée. Dans ces cas, la ville est l'objet de revendications, mais elle est aussi le support organisationnel de ces revendications et des communautés ou groupes qui revendiquent des droits. Ces compréhensions du droit à la ville comme droit à l'espace de la ville, à l'appropriation, ne sont qu'une face des pratiques qui visent en réalité à répondre à cette question fondamentale : A qui appartient la ville ?

La ville globale, de par ses caractéristiques économiques, est un lieu par excellence de revendications autour de l'espace et de l'usage de la ville. La prolifération des entreprises transnationales, la présence des *transnational business elites* grassement rémunérées et des infrastructures qui leurs sont dédiées (spas, lieux de loisirs, salles de sport, cafés, restaurants chics...) occupent les centres-villes d'où ils chassent bien souvent les locaux qui y résidaient depuis longtemps, ou les populations plus défavorisées qui occupaient des quartiers aux loyers modérés. Comme le souligne Tarrius (1993), « les élites professionnelles circulantes, requises par l'amplification et l'accélération des échanges, sont très attendues par les

gestionnaires urbains : elles permettraient d'accrocher le redéploiement des villes aux secteurs d'activités perçus comme les plus porteurs d'avenir ». Bruxelles fournit également un exemple de ces luttes entre utilisateurs de la ville globale autour de l'espace de la ville (ELMHORN, 2001). Par exemple, la rénovation et l'eupéanisation du quartier des Squares a entraîné une lutte autour de l'espace entre les habitants historiques du quartier, les nouvelles élites transnationales et la ville de Bruxelles. L'arrivée de ces élites transnationales a entraîné une flambée des prix des logements, parfois l'expropriation des habitants historiques du quartier et une nouvelle configuration des lieux, marquée par la prolifération de lieux de consommation et de loisir répondant aux attentes et au budget de cette nouvelle classe transnationale et instaurant en plein cœur de Bruxelles ce que Castells (1998) appelle un espace de flux, qui a remplacé l'espace de lieux précédemment implanté.

Les transformations physiques de la ville en faveur de ces élites s'apparentent quasiment à une compréhension d'un droit à la ville confisqué par des intérêts privés ou quasi privés, ceux d'une petite élite économique et politique (HARVEY, 2008). La confrontation autour de l'espace de la ville entre ces élites transnationales riches, hautement qualifiées, les migrants pauvres et les autochtones sont à comprendre comme des revendications citoyennes qui veulent redéfinir l'espace comme un espace démocratique et négocié. Une autre manière de comprendre le droit à la ville serait ainsi de voir en lui un nouveau vocabulaire politique pour les luttes démocratiques contemporaines, une expression du besoin de résister et peut-être de reconfigurer les principes démocratiques souvent pris pour acquis (SAMARA, 2012).

Cependant, même si les études sur la citoyenneté urbaine se multiplient aujourd'hui et nous permettent de considérer la citoyenneté comme une construction sociale, comme une institution souple et non un statut rigide, un corpus juridique, qui trouverait son expression politique dans le seul et rare geste électoral, nous dirons avec Guarnizo (2012) que les

chercheurs en *urban citizenship* ont tendance à définir les pratiques de la citoyenneté urbaine en des termes normatifs, ce qui peut les conduire à exagérer l'impact et les implications socio-politiques des pratiques qu'ils observent, qu'ils peuvent percevoir comme des normes qui prévalent et qui peuvent être reproduites partout ailleurs.

Nous ne pouvons par exemple pas considérer que tous les utilisateurs de la ville sont ou ont été engagés dans des luttes et revendication portant sur un aspect ou un autre de la ville, qu'ils sont pour une grande partie membres d'associations investies dans ces combats. A mon sens, en comprenant le droit à la ville exclusivement comme revendications de groupes autour de l'espace de la ville, ou de l'acquisition de droits spécifiques, nous risquons de passer à côté de la majorité des usagers de la ville, ceux qui ne sont pas engagés réellement dans ces luttes.

Loin d'une conception exclusive de la citoyenneté urbaine comme pratique revendicative, ne pouvons-nous appréhender le chemin quotidien des automobilistes qui redessinent la ville, les flâneries des touristes, les travailleurs qui n'occupent la ville que de huit à cinq heure et qui retournent en périphérie une fois la journée terminée, les circulants qui construisent et investissent des territoires à travers les villes comme autant de facettes de la citoyenneté urbaine? C'est la vision d'Amin et Thrift (2002), qui tentent de construire une sociologie de la ville non-essentialiste qui s'éloignerait d'une vision nostalgique de la ville comprise comme espace accessible et consacrant l'humain, le face-à-face, pour retrouver la ville et la vie urbaine dans toute sa complexité et sa dimension vivante. C'est une vision de la citoyenneté urbaine que je trouve plus proche de la définition originelle de Lefebvre, du droit à la ville comme droit à la vie urbaine et comme possibilité de donner forme à la ville. La complexité évidente de cette approche tient à la difficulté d'appréhender ces phénomènes à l'aide de catégories fixes ou figées. Au lieu de nous focaliser sur les phénomènes visibles de luttes urbaines qui entrent dans les catégories traditionnelles des actes et des espaces politiques

(par exemple l'analyse de l'ouverture et de l'organisation de squats, de revendications communautaires ou ethniques autour de l'espace de la ville ou de droits particuliers, de la reconfiguration spatiale de la ville etc.), nous voulons appréhender le droit à la ville autrement. Cela passe également par l'analyse d'une autre dimension constitutive de la citoyenneté, la dimension identitaire, comprise comme appartenance à un groupe ou à une communauté.

4. La citoyenneté comme identité et les groupes professionnels dans la ville globale

Se centrer sur les conflits autour de et pour la ville, notamment lorsqu'on les appréhende à partir des résistances des migrants, *transnational business elites* ou migrants peu qualifiés, peut nous conduire à envisager ces luttes en termes de conflits communautaires, à considérer les migrants exclusivement en termes de communautés d'appartenances basées sur les origines ethniques, régionales, religieuses, culturelles, etc., mais également nous amener à considérer ces communautés comme des entités lisses et homogènes. Non seulement les communautés elles-mêmes sont rarement épargnées par les contradictions internes, mais encore, nous devrions envisager également les revendications pour le droit à la ville dans des termes qui ne sont pas exactement ceux du communautarisme ethnique. Nous devrions les appréhender en termes de luttes de classes. Harvey (2008) nous y invite : «The metropolis is now the point of massive collision - dare we call it class struggle ? »

Si, depuis le XIX^e siècle, la citoyenneté comme identité s'est assimilée à l'appartenance nationale, les conditions de la globalisation nous invitent à repenser la citoyenneté comme identité transnationale. Les migrants des villes globales développent des identités transnationales, conservent des liens avec leur pays d'origine, s'identifient avec des communautés en diasporas, circulent sur des territoires transnationaux, participent à des activités, s'intègrent dans des groupes

transnationaux. L'idée d'une citoyenneté en terme d'identité transnationale n'est pas neuve et aujourd'hui Bosniak (2000) dénombre au moins quatre formes d'identités transnationales :

- 1- la croissance d'une citoyenneté européenne et d'une identité européenne ;
- 2- l'établissement de connexions affectives entre personnes dans le contexte d'une société civile transnationale de plus en plus étendue. La citoyenneté réside alors dans les identités et les engagements naissants d'affiliations transfrontalières ;
- 3- l'émergence de communautés sociales et politiques transnationales constituées par des migrations transfrontalières. Ces communautés commencent à fonctionner comme bases de nouvelles formes d'identité citoyenne dans la mesure où les membres maintiennent entre eux des liens d'identification et de solidarité à travers les divisions territoriales des Etats ;
- 4- l'apparition d'un sens global de la solidarité et de l'identification, émanant en partie des convictions humaines.

Nous pourrions y ajouter une cinquième forme d'identité, à savoir une identité transnationale basée sur l'appartenance à un groupe professionnel transnational. Les *transnational business elites* qui hantent les villes globales sont l'exemple le plus frappant du développement d'un sentiment d'identité basé sur la profession. Ces migrants très qualifiés, peu importe leur pays d'origine, leurs sentiments religieux, ou tout autre critère d'appartenance, sont d'abord des professionnels qui appartiennent à un groupe commun, à une classe qui ne connaît pas les frontières. Leur allégeance va à leur profession. Si dans l'acceptation classique de la notion de citoyenneté, l'allégeance doit aller à l'Etat et à la nation, dans le cas de ceux qu'Isin (1999) appelle les professionnels-citoyens, leur allégeance ne va pas à la ville. Ici, la ville émerge non pas comme un lieu de loyauté, mais comme un espace où les nouvelles pratiques professionnelles sont organisées. Cependant, si leur allégeance ne va pas à la ville, celle-ci reste le lieu dans lequel et par lequel les

professionnels s'organisent, travaillent, se rassemblent. Ils sont des utilisateurs de la ville. Ces professionnels-citoyens transforment et privatisent également les lieux du pouvoir. Si ceux-ci se trouvaient auparavant dans les assemblées, au parlement, dans les partis politiques etc., dans la ville globale, il sont déplacés vers d'autres forums : mass medias, événements, colloques... Le pouvoir de la sphère publique moderne est transféré vers une nouvelle sphère dominée par la consommation, la production et l'échange de connaissances centrées sur les assemblages professionnels.

Si nous ne devons pas tomber dans le travers de généraliser les luttes visibles et les conflits pour la ville en faisant de ces combats des phénomènes fréquents rassemblant de larges collectifs, nous pouvons cependant nous centrer sur une caractéristique largement partagée par tous les migrants (rassemblés en associations ou non, engagés dans des luttes ou non...) qui traversent les villes globales, indépendamment de leur statut social, de leurs compétences ou degrés de formation : ils sont presque tous des travailleurs séduits par l'attractivité économique de la ville globale. Si l'on ne peut pas préjuger de l'investissement de tel ou tel dans une lutte ou l'autre, de l'appartenance à des collectifs ou des associations (qui dépendent d'énormément de facteurs divers, psychologiques, situation familiale, du parcours migratoire de la personne et des réseaux mobilisés etc.), nous pouvons pourtant appréhender les identités professionnelles, les pratiques de et au travail de ces migrants appartenant à des classes sociales diverses dans le registre de la citoyenneté, et analyser le droit à la ville globale comme une composante des luttes de classes, des nouveaux assemblages professionnels, des nouveaux lieux de pouvoir, etc.

« To constitute the global citizenship as a field of citizenship means investigate these class conflicts and the changes they bring about in the content and extent of citizenship, and how they condition the city, which has become the political place, where new rights of citizenship are negotiated ». (Isin et Wood, 1999)

Conclusion

La citoyenneté envisagée comme droit à la ville et comme identité transnationale permet de mieux rendre compte de ses transformations à l'heure de la globalisation. Son découplage d'avec la nationalité, son ré-échelonnage à l'échelle du local, de la ville, nous désolidarise d'une citoyenneté rigide et fixe, qui se résumerait en droits, devoirs, implication éventuelle dans la vie politique classique nationale ou communale et droit de vote. Elle s'intéresse aux pratiques, et s'ouvre aux nouveaux migrants, à ceux qui s'inscrivent dans un nouveau paradigme de la mobilité, qui a remplacé celui de l'intégration, et qui ne s'inscrivent plus dans le parcours classique de l'intégration qui mène à la nationalisation. Même si l'Etat belge a tendu une main à ces migrants non nationaux résidant dans les villes du pays en leur permettant de voter aux élections communales, il faut noter qu'aux élections communales de 2006, selon Zibouh (2007), seuls 13,7% des migrants non nationaux résidant à Bruxelles et issus de la communauté européenne et 15,7% des migrants non-nationaux résidant à Bruxelles et non issus de la communauté européenne ont voté. Ces faibles taux de participation sont selon moi le signe que les expressions classiques de la citoyenneté ne sont plus adaptées aux conditions actuelles, et qu'il nous faut repenser de nouvelles formes de citoyenneté. Cependant, il nous faut être attentifs à un danger qui guette également l'ensemble des *citizenship studies*: même en partie dénationalisé, l'Etat est encore aujourd'hui le garant des droits (politiques, économiques, civiques, sociaux) qui sont inhérents au statut formel de la citoyenneté. L'analyse des pratiques ou des identités citoyennes ne doit pas nous dispenser de penser un cadre nouveau à même de garantir l'effectivité des droits sociaux, économiques, politiques et civiques fondés sur la citoyenneté, mais garantis aujourd'hui en grande partie par la nationalité. Faire de la citoyenneté une pratique urbaine détachée de ses acquis historiques ne peut être l'unique réponse à la crise contemporaine de la citoyenneté.

Bibliographie

- AMIN A. et THRIFHT N., 2002, *Cities : reimagining the urban*, Cambridge: Polity Press.
- BOSNIAK L., 2000, "The state of citizenship: Citizenship Denationalized", *Indiana Journal of Global Legal Studies*, Vol. 7, 2.
- CASTELLS M., 1998, *La Société en réseau, L'ère de l'information*, vol. I, Paris: Fayard.
- DEBOOSERE P., EGGERICKX T., VAN HECKE E. et WAYENS B., 2009, « La population bruxelloise: un éclairage démographique », *Brussels Studies*, note de synthèse 3.
- DERRUDER B. et TAYLOR P.J., 2003, "The global capacity of Belgium's major cities: Antwerp and Brussels compared", *Belgeo*, 4, 4.
- DORAL M. K., HILY M-A, LOYER F., 1998, "Bilan des travaux sur la circulation migratoire, rapport final", *Migrations études*, 84.
- ELMHORN C., 2001, *Brussels: A Reflexive World City*, Stockholm: Almqvist & Wiksell International.
- FRIEDMANN J., 1986, "The world city hypothesis", dans *Development urrd Churtae*, London, Beverly Hills and New Delhi: Sage, Vol. 17.
- GLICK-SCHILLER N, BASCH L. et BLANC-SZANTON C., 1992, "Towards a transnationalization of migration: race, class, ethnicity and nationalism reconsidered", *Annals of the New York Academy of Sciences*, 645 .
- GUARNIZO L.E., 2012, "The fluid, multi-scalar, and contradictory construction of citizenship", dans SMITH M.P. et McQUARRIE M. (eds), *Remaking urban citizenship, organizations, institutions and the right to the city*, Comparative urban and community Research, Vol. 10, New Jersey: Transaction publishers.
- HARVEY M., 2008, "The right to the city", *New Left Review*, 53.
- ISIN E.F., 1999, "Citizenship, class and the global city", *Citizenship studies*, vol. 3, 2.
- ISIN E.F., 2009, "La ville comme lieu du social", *Rue Descartes*, 63 : 1.
- ISIN E.F. et WOOD P. K., 1999, *Citizenship and identity*, London: Sage publications.
- LEFEBVRE H., 1968, *Le Droit à la ville*, Paris: Ed. Du Seuil.
- MARTINIELLO M., 2007, « Transnationalisme et immigration », *Ecarts d'identités*, 111.
- MINI-BRU, 2012, *La Région de Bruxelles capitale en chiffres*, Ministère de la région de Bruxelles-Capitale, Institut Bruxellois de statistique et d'analyse, Rapport 2012.
- NICHOLLS W. et VERMEULEN F., 2012, "Right through the city: the urban basis of immigrant rights struggles in Amsterdam and Paris", dans Smith M.P. et McQuarrie M. (eds), *Remaking urban citizenship, organizations, institutions and the right to the city*, Comparative urban and community Research, Vol. 10, New Jersey: Transaction publishers.
- PAQUOT T., 2009, « Redécouvrir Henri Lefebvre », *Rue Descartes*, 63:1.

- PURCELL M., 2003, "Citizenship and the Right to the Global City: Reimagining the Capitalist World Order", *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol. 27 : 3.
- SAMARA T.R., 2012, "Citizens in search for a city: Towards a new infrastructure of political belonging", dans Sassen S., 2009, *La globalisation, une sociologie*, Paris: Gallimard.
- SASSEN S., 2001 (1991), *The global City*, UK: Princeton University Press.
- SIMON G., 1996, « La France, le système migratoire et la mondialisation », *Revue Européenne des migrations internationales*, Vol. 12, 2.
- SMITH M.P. et McQUARRIE M. (eds), *Remaking urban citizenship, organizations, institutions and the right to the city*, Comparative urban and community Research, Vol. 10, New Jersey: Transaction publishers.
- TARRIUS A., 1993, « Territoires circulatoires et espaces urbains: différenciation des groupes migrants », *Annales de la recherche urbaine*, 59-60.
- ZIBOUH F., 2007, « Le droit de vote des étrangers aux élections municipales de 2006 en Belgique », *Migrations et Sociétés*, 114.